



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/01/2023

- **Date de CONVOCATION : 25/01/2023**
- **Nombre de conseillers en exercice : 11**

Présents : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, LEYMARIE Anne-Marie, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DESPRATS Patricia, COUDERC Véronique, SOULAYRES Mathieu.

Absents : SERIS Daniel, DELCROS Alain

Secrétaire de séance : Mme Gwladys GASTAL

Le quorum étant atteint, La séance est ouverte,

- ❖ Approbation du Procès-Verbal du 12/12/ 2022.

Après ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre a été approuvé à l'unanimité, et nous passons à l'ordre du jour.

1° délibération :

OBJET : Modification du Plan de financement de la réhabilitation de l'ancienne école de Parnac en Maison d'Assistants Maternels avec un objectif d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment et dépôt des dossiers de demande de subventions.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 2 novembre et du 12 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Parnac en M.A.M, avec un coût total HT de 437 046 €.

À la suite de plusieurs rendez-vous concernant le projet, il est apparu que nous devons réviser le plan de financement. Le cout total HT est de 409 664 €.

Ce projet concernant la réhabilitation de l'ancienne école en une M.A.M, nous pouvons prétendre au titre de la D.E.T.R a une subvention de 50 % conformément à la ligne 4-1 du tableau des critères 2023 : « Travaux d'aménagement de locaux scolaires réaffectés à une autre destination ».

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le plan de financement comme suit :

**DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC**

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	H.T
Travaux	344 785	DETR (Etat) 50 %	204 832
Maîtrise d'œuvre	39 650	Région 5%	20 483.20
Etudes	20 085	Département 20%	81 932.80
Mission CT et SPS Accessibilité	5 144	Fond de concours EPCI 5%	20 483.20
		AUTOFINANCEMENT	81 932.80
Total	409 664	Total	409 664

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 409 664 € HT

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat, du département, de la région, fera l'objet d'un fond de concours de la CCVLV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve le montant des travaux ;**
- **Approuve le plan de financement ;**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget 2023**
- **Charge monsieur le Maire de de déposer les dossiers de demande de subventions et de fonds de concours, et d'accomplir toutes les formalités relative à la bonne exécution de l'opération.**

2ème délibération

ECLAIRAGE PUBLIC : remplacement des cellules crépusculaires par des horloges astronomiques sur A06, A08, A10 et A12.

Monsieur le Maire présente le projet d'éclairage public relative à l'opération 40811MEP – **remplacement des cellules crépusculaires par des horloges astronomiques sur A06, A08, A10 et A12.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- 1) Approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du LOT ,
- 2) Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année,
- 3) S'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, cette proposition étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582.
- 4) Autorise Monsieur le maire à signer tous documents concernant cette opération.

**DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC**

Questions diverses

SUBVENTION ADOUR ET GARONNE

Mr Bompa annonce à l'assemblée l'attribution d'une subvention d'Adour Garonne pour le renouvellement des réseaux de la rue Régagnac d'un montant de 13 283 € (30 % de 44.276).

LOGEMENTS COMMUNAUX

Une de nos locataire (lotissement les Vignes) a interpellé Mr le Maire sur des soucis d'isolation et d'humidité de son logement. Mr le Maire propose de se renseigner sur les aides possibles pour rénover et isoler les logements communaux.

PLANTATION ARBRES

Mr le Maire a sollicité la pépinière des sources à Nuzéjols pour nous faire une proposition financière sur l'aménagement paysager autour de la salle des fêtes et sur la place Henri Mercadier. Le projet a été présenté lors d'une réunion le mercredi 11 janvier 2023 pour un montant de 3 995.64 €. Il a été approuvé et les arbres seront plantés courant février. Les crédits seront inscrits sur les Restes A Réaliser 2022 Op 80 article 2158.

TERRAIN CENTRE BOURG

En 2021 la commune a acquis un terrain de 4 900 m², dans le centre- bourg (à côté de la salle des fêtes). Le conseil municipal souhaite rencontrer la directrice de Lot habitat pour un projet de logements sociaux.

MISE A DISPOSITION SALLE

Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, nous avons accepté de mettre à disposition la salle des jeunes a une administrée de la commune pour exercer son métier de « coiffeuse à domicile » jusqu'à sa retraite. Le tarif a été arrêté pour 200 € l'année a raison de 2 jours par semaine hors vacances scolaires. Une caution de 500 € sera demandée. La convention est en cours de rédaction.

MISE A DISPOSITION DE LA REMORQUE

La remorque pourra être mise à disposition des administrés pour leurs déchets verts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Mme GASTAL Gwladys,
1ère adjointe,
Secrétaire de séance,

Mr. GASTAL Marc,
Maire,